



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Situation de Sanofi

Question au Gouvernement n° 3689

#### Texte de la question

#### SITUATION DE SANOFI

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Dharréville.

**M. Pierre Dharréville.** Il y a plusieurs mois déjà, j'interrogeais le Gouvernement sur les intentions de Sanofi de supprimer 400 postes, signalant qu'après avoir déjà beaucoup touché à la production, la cure avait bien entamé la recherche puisque 300 postes venaient d'y être supprimés.

De quinze centres de recherche il y a vingt ans, nous sommes aujourd'hui passés à quatre – et demain à trois, si vous laissez faire. En douze ans, les effectifs auront bientôt été divisés par deux. L'entreprise abandonnerait la recherche sur les antibiotiques destinés à lutter contre les nouvelles maladies infectieuses, sur le diabète ou sur la maladie d'Alzheimer. Un plan est même dans les cartons pour aller plus loin, engageant une réorganisation financière, où l'État serait potentiellement contributeur.

Sanofi aura touché environ 1 milliard d'euros d'aides publiques en dix ans, alors qu'elle a versé 4 milliards d'euros de dividendes en 2020 au titre de l'année 2019. Dès lors, comment s'étonner qu'elle peine à surmonter ses difficultés pour mettre au point un vaccin ou pour trouver un traitement contre le covid-19 ? (M. Jean Lassalle applaudit.)

Nous ne pouvons pas déléguer à Sanofi, pas plus qu'à Pfizer ou au club de la « big pharma », la politique du médicament et des produits de santé. Il faut les sortir de la logique de marchandisation. L'État doit disposer d'outils publics et de moyens industriels. C'est pourquoi nous avons proposé à maintes reprises de créer un pôle public du médicament.

Dans l'urgence et face à la crise, ce qui est le plus insupportable, au-delà de l'idée qu'on puisse tirer des profits de la pandémie, c'est de ne pas avoir programmé l'utilisation des capacités de production présentes sur le territoire national pour le vaccin.

Deux questions se posent. Quand allez-vous enfin mobiliser au maximum les capacités de production disponibles, dont celles de Sanofi, pour contribuer à produire les vaccins dont la France et le monde ont besoin ? Allez-vous laisser détruire la recherche chez Sanofi ou allez-vous enfin imposer la puissance publique autour de la table et dans le petit monde du médicament ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, SOC et FI.*)

**M. Jean-Paul Dufrègne.** À question précise...

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'industrie.

**Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'industrie.** Je l'ai dit tout à l'heure, obtenir un vaccin en si peu de temps est une prouesse de recherche et développement, un exploit industriel et technologique.

**M. Maxime Minot.** Vous l'avez déjà dit !

**Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée .** Je le répète parce que c'est important et qu'on ne le mesure peut-être pas assez. Il y a dix mois, je vous assure qu'aucun expert n'aurait cru une telle prouesse possible, en particulier en recourant à l'ARN messenger, nouvelle technologie en matière de vaccins...

**M. Jean-Paul Lecoq.** Répondez à la question !

**Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée .** ...que nous n'avons éprouvée que de manière expérimentale et qui apporte une réponse éclatante d'efficacité à la pandémie à laquelle nous faisons face. *(M. Jimmy Pahun applaudit.)*

S'agissant ensuite de la situation de Sanofi, je rappelle que ce laboratoire fait partie des dix premiers à avoir commencé à développer une solution vaccinale parmi les 250 travaux de recherche actuellement menés.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Des questions précises vous ont été posées !

**Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée .** Sur la maladie et le vaccin, nous apprenons tous les jours. Par exemple, nous ne savons pas s'il sera nécessaire de revacciner les personnes, ou encore si nous aurons besoin de disposer de solutions vaccinales pour les enfants alors que celles dont nous disposons ne concernent que les adultes. Vous savez également qu'il tient à cœur au Président de la République que nous mettions des doses à disposition des pays en développement. Aussi, produire des vaccins pour le plus grand nombre va nécessiter encore beaucoup de travail et une très importante production industrielle.

Vous m'interrogez sur ce que nous faisons dans ce domaine.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Oui ! Et nous attendons toujours des réponses !

**Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée .** Je vous l'ai dit, nous y travaillons depuis juin. C'est pour cette raison que la France est en capacité de produire trois des six premiers vaccins dont des doses ont été réservées par l'Union européenne.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Qu'en est-il de Sanofi ?

**Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée .** Je ne citerai pas à nouveau les entreprises concernées, même si je les salue à nouveau pour l'énorme travail qu'ils ont accompli. Ils peuvent agir parce qu'Olivier Véran et moi-même avons lancé, en juin, un appel à manifestation d'intérêt « Capacity building », permettant justement de déployer ces nouvelles lignes de production. Nous poursuivons ce travail avec Sanofi et d'autres groupes et j'espère que nous aurons rapidement des annonces à faire.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Ce ne sont pas les réponses à nos questions !

**M. le président.** Merci, madame la ministre déléguée.

**Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée .** Je signale simplement qu'un transfert technologique dans un site industriel requiert quinze mois de travail. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Dharréville.

**M. Pierre Dharréville.** Pour qu'il y ait un droit au vaccin, il faut que celui-ci soit décrété bien commun. C'est dans cette direction qu'il faut aller. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et FI.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Dharréville](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3689

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** Industrie

**Ministère attributaire :** Industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 janvier 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [20 janvier 2021](#)